

MAIRIE de VILLEGLY

COMPTE RENDU SOMMAIRE de la SEANCE du CONSEIL MUNICIPAL du lundi 18 novembre 2019

Le Conseil municipal s'est réuni le lundi 18 novembre 2019 à 18h30, salle de la Mairie, sous la présidence de Monsieur Alain MARTY, Maire.

Présents : MM. et Mmes MARTY – BENOIT - GREFFIER – BRAULIO – POUSSE – MAURY – PASTOR SANCHEZ – BROUSSE – MARCAILLOU – AZEMA – LEVEJAC.

Absents excusés : MM. FOURES – SABATA.

Le compte rendu de la précédente séance du Conseil Municipal ne faisant l'objet d'aucune observation, celui-ci est approuvé à l'unanimité.

L'ordre du jour fut le suivant :

- **SIC : MODIFICATION DES STATUTS.**

M. le maire informe ses collègues que la commune est saisie par le syndicat, concernant la modification de ses statuts.

La proposition de modification des statuts doit faire l'objet d'un accord des communes adhérentes au syndicat.

Accord unanime du conseil municipal pour valider les nouveaux statuts du syndicat.

- **HOTEL DE VILLE : AVENANTS AUX MARCHES DE TRAVAUX.**

M. le maire fait part à ses collègues des trois propositions d'avenant présentées par le maître d'œuvre. Il s'agit :

- Lot 1 : Gros œuvre/Terrassements/Fondations : SARL VILLARZEL

Avenant n° 2 : Plus-value

Fournitures et pose d'une trappe d'accès au vide sanitaire

Montant H.T. + 320.00 €

- Lot 6 : Menuiseries intérieures : SARL TIQUET

Avenant n° 2 : Moins-value/Plus-value

Non réalisation d'un placard (agence postale)

Non réalisation de la banque d'accueil (agence postale)

Montant H.T. – 2 508.48 €

Fourniture et pose d'un caisson (WC),

Fourniture et pose d'un meuble bas (tisanerie),

Aménagement d'un placard d'entrée,

Fourniture et pose de canons portes intérieures,

Fourniture d'un bloc porte (local CSU)

Montant H.T. + 1 600.53 €

- Lot 13 : Courants Forts/Courants faibles : SAS ROBERT

Avenant n° 2 : Plus-value

Fourniture, pose et raccordement d'un sèche-mains,

Pose d'un disjoncteur

Montant H.T. + 1 331.55 €

Accord unanime du conseil municipal.

- RESEAU D'EAU PLUVIALE : CONVENTIONS DE PASSAGE.

Monsieur le maire informe ses collègues que dans le cadre des travaux de protection des habitations suite aux inondations du 15 octobre 2018, il y a lieu de créer un réseau pluvial dans le secteur de l'Auzy.

Ce réseau sera en partie en propriété privée et se raccordera sur le collecteur existant avenue du Minervoies.

Les propriétaires ont donné leur accord, il s'agit de M. Gabriel BENOIT sur 10 mètres et Monsieur Jean-Marc BONNET sur 37 mètres.

Accord unanime du conseil municipal qui mandate le maire à signer les actes de servitude à venir.

- PONT DE LA SEIZE : APPROBATION AVANT-PROJET.

M. le maire informe ses collègues que les bureaux OPALE et GETEX, chargés du projet de reconstruction du pont de la Seize ont proposé un avant-projet avec 3 solutions.

Le montant estimé quelle que soit la solution choisie s'élève entre 200 et 220 000 € H.T.

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve l'avant-projet, aux conditions ci-après :

- Garde-corps identique à l'original,
- Possibilité de créer une zone piétonne.

M. le maire indique que le nouvel ouvrage permettra de supprimer la limitation de tonnage actuelle de 3.5 tonnes.

- MARCHE ACQUISITION MOBIL HOMES : CHOIX DU FOURNISSEUR.

M. le maire informe ses collègues que dans le cadre de la consultation pour l'acquisition de 10 mobil homes au camping, trois sociétés ont fait des propositions.

Il dépose sur le bureau de l'assemblée, le rapport d'analyse des offres par la commission d'ouverture des plis, sur les bases des critères du règlement des consultations, à savoir :

- Prix 40 %
- Délai de livraison 20 %,
- Valeur technique 40 points (dimensions, garantie, matériaux et équipements),
- Le classement suivant a été établi :
 - 1 BIO HABITAT : 96.31
 - 2 Résidences TRIGANO : 91.50
 - 3 SAS LOUISIANE : 72.50

Le conseil municipal, à l'unanimité retient le choix de la commission d'ouverture des plis et donne délégation au maire pour signer le marché à venir avec la société Bio Habitat.

- GESTION DES INSCRIPTIONS CANTINE SCOLAIRE : LOGICIEL & MODERNISATION DES MOYENS DE PAIEMENT : CANTINE SCOLAIRE.

Suite à une demande des parents qui souhaitent réserver les repas et procéder au paiement en ligne, M. le maire propose à ses collègues la mise en place d'un système informatisé de gestion des inscriptions et du paiement des repas.

La réservation pourra se faire en ligne et le paiement pourra se faire par un terminal de paiement carte bleue.

La mise en place du logiciel AGORA, avec la formation (2 jours) s'élève à 1 900 € TTC et son acquisition à 5 625 € T.T.C.

Accord unanime du conseil municipal pour la mise en place de ces dispositifs qui sera opérationnel pour les premières semaines de 2020.

- DIVERS.

- Tablette numérique d'informations municipales administratives.

M. le maire indique à ses collègues qu'une étude et un devis ont été demandés, en vue d'installer une tablette numérique d'informations municipales administratives.

Le coût de cette installation étant jugé exorbitant.

Le conseil municipal, au regard de ce montant, décide de ne pas donner suite au projet.

- Vœux à la municipalité.

Les vœux à la population étaient prévus le vendredi 10 janvier 2020.

Compte tenu qu'à cette date le Conseil Départemental organise sa manifestation, M. le maire propose à ses collègues de déplacer exceptionnellement cette cérémonie le samedi 11 janvier 2020 à 11 h 00.

Accord du conseil municipal.

- COMPTE RENDU DES ADJOINTS.

- Mme BRAULIO informe ses collègues que cette année, les vœux aux employés communaux feront l'objet d'un apéritif dinatoire à la salle du conseil municipal avec la remise d'un coffret cadeau. Elle informe le conseil municipal de l'accident de travail de Sylvie BES et d'un arrêt de travail. Le CDG sera sollicité pour son remplacement.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance fut levée vers 19 H 40.

Le Maire,



Alain MARTY

